

Innover pour la Creuse

Rendre le département autonome électriquement dans les 10 ans à venir et rapidement leader en matière de transition énergétique

(Pauline Cazier)

Préambule :

L'ambition décrite par la suite se justifie à plusieurs titres !

D'une part, elle est complémentaire d'investissements plus localisés qui pourront être proposés et en lien direct avec le chantier incontournable du déploiement du **très haut débit** sur le département,

D'autre part, elle vise à conforter les **initiatives existantes** en Creuse dont le dynamisme est bien réel mais qui souffrent aujourd'hui d'un déficit de pilotage et de perspectives concertées et partagées,

Par ailleurs, l'ambition affichée s'inscrit dans une **démarche pérenne** de développement pour le territoire et dans un cadre national particulièrement stimulant.

Des résultats concrets sont attendus dans trois domaines : **soutien de l'économie locale** (secteur agricole, petites et moyennes entreprises notamment), amélioration de la situation financière des ménages et des entreprises par la **baisse sensible de la part des revenus consacrée aux achats d'énergie** et **développement de l'emploi** par des besoins nouveaux de main d'œuvre qualifiée aussi bien à dominante intellectuelle (ingénierie, accompagnement, formation) que manuelle (mise en œuvre).

Si cette première épure retient l'attention, elle devra nécessairement être critiquée, amendée et enrichie mais également complétée afin de préciser les besoins de financements ainsi que les modalités et les calendriers de mise en œuvre.

- 1 - Une innovation atteignable à court terme.....d'où partons-nous ?**
- 2 - Une innovation devant toucher de nombreux secteurs de l'économie locale**
- 3 - Une innovation pour en produire d'autres !**
- 4 - Une innovation en lien avec les priorités nationales et régionales**
- 5 - Une innovation capable de faire évoluer favorablement et dans la durée, l'image du département**
- 6 – Quels moyens attendus pour cette ambition ?**

1) Une innovation atteignable à court terme.....d'où partons-nous ?

Le bilan 2016 en matière de production totale d'électricité en France s'est établi à 531,3 TWh. La couverture de la consommation d'électricité par la production issue de l'ensemble des sources d'énergie renouvelable est en hausse de 4,8% par rapport à 2015 et a égalé le niveau record de 2014. L'augmentation de la production renouvelable porte ainsi ce taux à **19,6% (16,8% en 2012)**, soit au total **101,4 TWh**. La production solaire a cru de 11,3% par rapport à 2015, en ligne avec l'augmentation de la capacité du parc.

D'après les données transmises par Enedis et RTE (opérateur national du Réseau de Transport Electrique) pour le département, ce pourcentage a été atteint en Creuse **il y a plus de cinq ans** ! Aujourd'hui, il est le double du niveau national et représente **38% de la consommation**. Si ce chiffre en encore bien modeste, on relève aussi en 2016 qu'il y a eu 26 heures où la production sur le département a été supérieure à la consommation.

On peut facilement illustrer cette situation en prenant l'exemple des **hangars solaires à vocation agricole**. **Plus de 500 sont aujourd'hui raccordés** au réseau électrique avec des puissances comprise entre 80 kW et 250 kW pour des surfaces pouvant aller jusqu'à 2500 m². La Creuse reste, d'après les professionnels du secteur, un département particulièrement porteur et surtout très en avance si on se compare avec la Haute-Loire, la Lozère ou le Puy-de-Dôme, départements d'élevage avec des besoins en bâtiments assez similaires.

Si Enedis relevait début 2016 que 1 300 foyers creusois, producteurs d'électricité, étaient déjà raccordés au réseau, ce développement bien réel existe aussi à l'échelle de la grande région comme le révèle le tableau ci-dessous :

	Mégawatt raccordés	% marché France	Nombre d'installations	
Aquitaine	1 416	23	48 505	<i>Deuxième région de France</i>
Auvergne	732	11,8	61 588	
Occitanie	1 522	24,6	55 599	<i>Première région de France</i>
France	6 182		366 849	

S'agissant toujours de la région Nouvelle Aquitaine, on dénombre sur les six premiers mois de l'année 2017 une très forte progression des demandes de raccordement, au réseau électrique, d'unités de production toutes tailles comprises, avec 4 000 demandes sur les 19 000 enregistrées au niveau national !

Ces observations sont suffisamment stimulantes pour amplifier la dynamique afin de faire de ce territoire un laboratoire permanent de la transition énergétique, répondant aux exigences évoquées en préambule.

2) Une innovation devant toucher de nombreux secteurs de l'économie locale

Au regard des contraintes et du contexte local, il apparaît assez clairement qu'aucune solution ne pourra être déployée massivement mais qu'un « mix-énergétique » serait beaucoup plus adapté. Ce scénario offre plusieurs avantages :

- **L'absence d'installations lourdes** rend localement les choses plus acceptables tout en facilitant sur le plan technique leur implantation,
- **La diversité des réalisations** permet de mobiliser plus largement les différents corps de métiers et de ce fait, une part conséquente du tissu économique du département,
- **La multiplication des solutions** contribue à leur externalisation hors de la Creuse. Pour mémoire, rappelons ici que les innovations qu'apporte la domotique pour les personnes âgées et développées sur le territoire sont reprises aujourd'hui très largement en France.

Certaines de ces solutions, plus adaptées au département, sont résumées ci-dessous :

- Le secteur de **l'agriculture** présente de nombreuses potentialités en matière de production d'énergie capables de générer localement des revenus complémentaires à ceux évoqués précédemment avec le photovoltaïques notamment la **méthanisation** (3000 fermes pour plus de 450 000 têtes de bétail en Creuse) par la valorisation énergétique des déjections animales et une diminution consécutive de la consommation des bâtiments (isolation), des tracteurs et les différentes possibilités d'économies d'énergie dans les installations laitières (récupération de chaleur sur tank à lait, pré-refroidisseur, chauffe-eau solaire ...). Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine constitue un territoire à fort potentiel pour la méthanisation. La région compte déjà 51 installations en service et plus d'une centaine de projets à venir.
- Considérant la performance énergétique et environnementale, non pas comme un handicap, mais bien comme une opportunité de développement, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) veut promouvoir les **mesures d'efficacité énergétique au sein des entreprises françaises**. Un nouveau mécanisme d'aide et d'accompagnement a été mis à disposition de 500 TPE et PME afin de leur permettre de réaliser des économies d'énergie et de matières premières. Ce dispositif s'appuie sur une expérimentation effectuée l'an dernier auprès de 49 entreprises et qui leur a permis d'économiser globalement plus de 3 millions d'euros par an (13.500 tonnes de matières) et d'éviter le rejet de 9.000 tonnes de CO2. Elle doit aussi être développée en Creuse.
Source : <https://gagnantessurtouslescouts.fr/pourquoi>
- Dans ce même domaine des économies d'énergie citons aussi l'exemple de l'agglomération du grand Guéret qui a mis en place une politique volontariste en recrutant un poste de conseiller en énergie partagée pour travailler sur **tous les locaux de la collectivité** avec des gains considérables sur le plan financier. Parallèlement, cette collectivité va mettre diverses actions en route dans le cadre de l'Agenda21 : s'engager à ce que chaque euro perçu grâce au développement des énergies renouvelables soit réaffecté à un budget dédié à la transition énergétique. Par ailleurs, elle prévoit l'ouverture d'une maison témoin dédiée aux économies d'énergie pour faire passer l'information et faciliter le passage à l'acte des particuliers. Cette démarche est à rapprocher de la dynamique mise en place, avec succès, sur plusieurs territoires en France et qui incite les usagers à modérer leur consommation d'électricité.
- La valorisation des **bois d'élitage du département**, qui doivent être réutilisés à leur juste valeur en fonction de leur essence pour fabrication de planches, bois bûches de chauffage ou copeaux de paillage et de chaufferie bio masse est également à développer comme cela a été fait en Haute-Loire avec la construction d'un projet innovant reposant sur la conception d'un système de chaufferie modulaire, installable hors bâtiment aussi bien dans les espaces privés que sur les espaces publics et ayant vocation à desservir, via des réseaux de chaleur souterrains, des micro-ensembles d'habitations, maison individuelles, bâtiments publics et privés. Il s'agit du Modul'R : le projet opérationnel se construit sur une base associative autour d'une innovation technique qui repose sur la conception d'un système de chaufferie modulaire, installable hors bâtiment, aussi bien dans les espaces privés que sur les espaces publics et ayant vocation à desservir, via des réseaux de chaleur souterrains, des micro-ensembles d'habitations, maisons individuelles, bâtiments publics et privés.
Source : <http://www.ere43.fr/index.php?page=le-modul-r>
- Diverses actions sont en effet à mener en **direction des habitants**, pour sensibiliser aux économies d'énergie, au développement des énergies renouvelables et au changement climatique. Développer les projets défi « Familles à Énergie Positive » qui ont été mis en œuvre par l'association Prioriterre : en France au cours des 8 éditions précédentes, les participants des 30 000 familles mobilisées ont économisé en moyenne 12% d'énergie, 13% d'eau soit 200 euros sur leurs factures. Source : <http://www.prioriterre.org/ong/particuliers/a2210/participez-a-une-action-ecocitoyenne-concrete-et-mesurable.html>

- Les **friches industrielles** représentent un potentiel d'implantation d'installations de production d'EnR. En effet, la Creuse compte de nombreux sites aujourd'hui abandonnés comme l'ancien site militaire de Féniers qui héberge sur 6h, depuis 2014, une **ferme solaire** qui a pu se déployer sans impact sur les terres agricoles. La production électrique annuelle de ce site, associé à celui installé sur la commune de Saint-Martial-le-vieux, s'élève à 5,3 Mwh, soit la consommation de 2 000 foyers. L'apport financier est loin d'être négligeable puisqu'au-delà du loyer, des taxes sont versées aux communes et au Département, soit 40 000 euros par an. De même, l'installation d'une centrale photovoltaïque de 450 m² sur la toiture de la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Aubusson des panneaux Emix, permettent de produire jusqu'à 5000 Kwh par mois. Plusieurs industriels devant procéder à des extensions de leur site de production, comme la pâtisserie des Comtes de la Marche à la Celle-sous-Gouzon ont eux aussi fait le choix du solaire pour couvrir leurs entrepôts. Les projets pressentis sur les zones d'activités, où des terrains importants ont été réservés, peuvent être mobilisés facilement.
- D'autres filières d'énergies renouvelables existent bien sûr et pourront trouver leur place dans le mix-énergétique évoqué plus haut, que ce soit à titre individuel ou dans le cadre d'installations partagées ou directement intégrées dans les réseaux des producteurs d'énergie (éolien, biomasse, méthanisation des déchets, biogaz, hydroélectricité, géothermie, biocarburants, pompes à chaleur, ...) mais ne sont pas développées pour ne pas alourdir les propositions faites ici.

3) Une innovation pour en produire d'autres !

Eco-quartiers, multiplication des productions alternatives, stockages d'électricité, transports autonomes, ... la dynamique créée sur le département doit être propice à l'émergence de projets novateurs dont quelques exemples sont donnés ci-dessous :

Güssing en Autriche, **première ville européenne autonome en énergie à la fois sur le plan électrique, thermique et en carburant est un modèle de développement d'éco-quartiers**: ville de 4 000 habitants, son objectif était de réduire de 50% ses dépenses de chauffage en recourant aux sources locales d'énergie renouvelable. En développant des installations solaires thermiques et photovoltaïques, Güssing a pu développer son potentiel économique par l'installation d'une cinquantaine d'entreprises et la création d'un millier d'emplois. En 1995 est installée une chaufferie au bois et un réseau de chaleur afin d'alimenter les bâtiments publics et privés. En recourant à ses propres ressources (du bois de la forêt), la commune propose aux particuliers et aux entreprises un prix de chauffage inférieur d'un tiers à celui des sources conventionnelles. Simultanément se développent des installations solaires thermiques et photovoltaïques. L'installation d'une usine de bio-méthanisation et d'une centrale de gazéification au bois a contribué ainsi progressivement à l'autonomie énergétique de la commune. Elle compte également une usine de fabrication de cellules photovoltaïques. Source : <http://www.uvcw.be/articles/1,354,1,0,3374.htm>

Un entrepreneur creusois, installé depuis 2016 près de l'aéroport de Limoges propose **des éoliennes à axe vertical** de petite taille qui ont déjà intéressé plusieurs clients dont Engie, Orange ou Suchard. Inergys, qui fait appel à la sous-traitance locale, est positionné sur l'alimentation en électricité des sites isolés et la production d'énergie pour les bâtiments à énergie positive en auto-consommation. Source (<http://www.inergys.fr/>)

A l'instar du premier département éolien de France (7 % de la production nationale), la Somme, où Enedis développe un programme de recherche unique au monde pour mieux introduire dans les réseaux haute et très haute tension, l'électricité d'origine éolienne, la Creuse peut devenir un champ d'expérimentation de la mutation du réseau de distribution électrique capable de supporter l'arrivée de nouveaux producteurs injectant de manière éparse et aléatoire, des quantités de plus en plus importantes d'électricité qu'il convient d'écouler, dans l'attente de solutions de stockage économiquement viables.

Dans ce secteur, les raisons d'espérer sont nombreuses (**batteries très grandes capacités, stockage des énergies renouvelables par transformation en hydrogène, stations de transfert d'énergie par pompage – STEP, ...**) et les particularités du département (habitat et installations diverses dispersés, infrastructures aériennes très nombreuses, couvert boisé conséquent, ...) militent pour que ces technologies soient testées puis implantées sur le territoire. Le déploiement par exemple de nouveau pylônes de téléphonie mobile et les extensions de réseau particulièrement onéreuses (ex. La Nouaille 250 k€, Janaillat 120 k€) qu'ils occasionnent offrant la possibilité, sans attendre, de lancer ces expérimentations dès 2018.

Dans ce domaine, la creuse devrait également pouvoir bénéficier de l'appui d'un allier de poids, en l'occurrence l'électricien de réputation mondiale Legrand, avec lequel le Département a déjà développé par le passé des partenariats.

Dans les espaces ruraux, **la mobilité conditionne aussi bien l'activité économique, l'emploi, l'intégration sociale, l'accès aux services privés ou publics.** Les difficultés d'accès à l'emploi sont également directement liées aux difficultés d'accès aux transports. Plusieurs études ont déjà mis en avant l'opportunité offerte par un service de véhicules autonomes dans les campagnes (familles devant jongler entre les horaires de travail, accès aux zones commerciales distantes, activités culturelles et sportives, jeunes éloignées des villes, chercheurs d'emploi, personnes âgées ou handicapée, ...) permettrait de répondre à de nombreuses problématiques tout en limitant les situations d'exclusion. La dynamique créée sur le territoire débouchera nécessairement sur de nouvelles opportunités que les collectivités seront alors en meilleure capacité de saisir comme celle évoquée ci-dessus (source : mobileese.com).

La production issue de **centrale à combustible renouvelable** (déchets ménagers, déchets de papeterie, biogaz, bois-énergie et autres biocombustibles solides) présente également un potentiel important et notamment dans le secteur agricole, particulièrement présent en Creuse.

En effet, plus qu'une diversification de son activité, la **valorisation des déchets** s'intègre dans une logique d'économie circulaire fondée sur les synergies entre les activités agricoles et énergétiques. En effet, l'activité agricole fournit les intrants nécessaires au processus de production du biogaz, qui lui-même fournira les digestats qui vont être utilisés pour l'agriculture et permettre ainsi de substituer 90 % des engrais chimiques. Dans un contexte où le secteur agricole connaît une période difficile, les projets de méthanisation apparaissent comme des opportunités de maintenir, voire de développer, l'activité économique des exploitations et, ce faisant, de favoriser le maintien et l'ancrage d'activités et d'emplois agricoles sur les territoires. De nombreux exemples comme le Gaec Chatoux – Jeanblanc-Pichon à Pigerolles ou l'unité de biogaz à Allasac en Corrèze où 6 300 tonnes de déchets sont traités par an – 768 000 kWh d'électricité revendus et injectés sur le réseau par an et 687 000 kWh de chaleur sont valorisés.

4) Une innovation en lien avec les priorités nationales et régionales

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) promulguée en août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Cette loi fixe des objectifs à moyen et long termes, notamment :

- **Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050** par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- **Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020** et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- **Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;**
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- **Lutter contre la précarité énergétique.**

La loi favorise aussi une croissance économique durable et la création d'emplois pérennes et non délocalisables (création de 100 000 emplois à court terme (dont 75 000 dans le secteur de la rénovation énergétique et près de 30 000 dans le secteur des énergies renouvelables) et de plus de 200 000 emplois à l'horizon 2030.

Pour ce faire, l'état souhaite également augmenter de 70% d'ici 2022 la capacité de production d'EnR et prévoit de **consacrer d'ici la fin du septennat 7 Mds€ pour financer le développement des énergies renouvelables et l'innovation environnementale.**

La transition écologique est aussi devenue une priorité pour la **région Nouvelle Aquitaine** : un contrat de financement de 43 millions d'euros en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé a été signé le 6 novembre dernier par Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, la Banque européenne d'investissement (BEI), et l'Agence régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie (ARTÉÉ). Pour rappel, le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie avec 40% du total des consommations finales régionales.

L'accompagnement proposé par ARTÉÉ vise la rénovation globale performante, avec des scénarii de réduction des factures de 40% minimum. Une ambition technique qui devait absolument être corrélée à un instrument financier adapté : le tiers financement. Pour cela, ARTÉÉ entend compléter cet accompagnement technique par une solution de financement qui puisse palier l'inadéquation partielle de l'offre bancaire et devenir ainsi tiers-financier. En soutenant la région, la BEI souhaite combler les besoins massifs d'investissement dans ce secteur et ainsi accélérer la rénovation thermique des logements. Source (<https://www.artee.fr/actualites-home/43-millions-deuros-financer-renovation/>)

5) Une innovation capable de faire évoluer favorablement et dans la durée, l'image du département

Les arguments avancés précédemment montrent bien que ce territoire dispose d'atouts indéniables et d'un dynamisme qui ne demande qu'à être développé. **Casser les préjugés, renverser la tendance**, c'est à quoi est déjà parvenue ce territoire en faisant du vieillissement un atout. Le succès aujourd'hui indéniable de la domotique à domicile, et les partenariats passés avec les artisans locaux, les organismes professionnels (Promotelec), le secteur de la santé et les industriels, notamment Legrand à Limoges font de la Creuse un département qui fait référence au niveau national et à l'international.

En moins de 10 ans, le pôle d'excellence rurale tourné vers la sécurité et le confort des personnes âgées ou handicapées, qui a initialisé ce projet, a permis de développer une licence professionnelle domotique et autonomie des personnes, unique en France, en complément du BTS déjà existant. Un centre de ressources a aussi été ouvert. Il abrite un showroom, des salles de formation et un incubateur d'entreprises. Cette dynamique a permis également l'installation d'un master européen en lien avec une dizaine d'autres pays.

L'ambition affichée en matière de transition énergétique doit s'appuyer sur cette expérience pour continuer à faire évoluer la perception du département et redonner une certaine fierté à ses habitants.

6) Quels moyens attendus pour cette ambition ?

Une innovation soutenue par une agence technique et environnementale en capacité de fédérer les acteurs institutionnels et les initiatives privées.

En lien direct avec la région Nouvelle Aquitaine, les services de l'Etat en Creuse et en Nouvelle Aquitaine mais également les EPCI, cette structure devra apporter son appui méthodologique (recherche d'expertise, ingénierie financière, planification des projets) et servir de guichet unique aux porteurs de projets locaux. Un directeur de projet, pris en charge par l'Etat durant trois ans, sera garant des objectifs, en capacité de mobiliser les partenaires et assurera le suivi des expérimentations. Il recevra le soutien de plusieurs organismes spécialisés, notamment de l'Ademe, pour le montage des projets, l'accès aux aides, leur réalisation et l'accompagnement au changement.

A charge pour les communautés de communes, en lien avec le département de la Creuse, de procéder à la mise en place de postes de conseiller en énergie partagée qui travailleront sur tous les bâtiments appartenant aux collectivités mais également en conseils aux entreprises du territoire, agriculteurs, artisans, commerces, industries, TPE, PME ... pour les accompagner dans la mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique de production renouvelables.

La Creuse doit faire partie des territoires qui expérimenteront les futurs contrats de transition écologique. En septembre dernier, le premier ministre a annoncé un plan d'investissement de 57 Md€, dont 20 pour accélérer la transition écologique notamment sur la rénovation thermique, le déploiement des EnR et les transports durables. Il s'agit aussi d'activer les 10 Md€ du troisième volet du Programme d'investissement d'avenir et de mobiliser plus encore la Caisse des dépôts. Concernant plus particulièrement le volet écologique, le gouvernement a promis de mobiliser 9 Md€ pour améliorer la rénovation et l'efficacité énergétique à la fois des logements des ménages modestes (augmentation de 1,2 Md€ du programme « Habiter mieux » de l'Anah) et des bâtiments publics (dotation de soutien à l'investissement local). L'état souhaite également augmenter de 70% d'ici 2022 la capacité de production d'EnR et prévoit de consacrer d'ici la fin du septennat 7 Mds€ pour financer le développement des énergies renouvelables et l'innovation environnementale.

Si 71% des français jugent qu'il faut amplifier le rythme du développement des énergies renouvelables en France (enquête Opinionway en février 2017), il est nécessaire de **lever les freins au développement** grandissant des énergies renouvelables, notamment chez les particuliers où le passage à l'acte reste timide. Comme le dit Hervé Pignon, le directeur régional de l'Ademe des Hauts de France, « la question de la pédagogie, du décryptage, des clés de lecture est essentielle. Une fois que cette triple problématique "emplois, coûts de fonctionnement/épuisement des ressources et réchauffement climatique" a été approprié par une famille d'acteurs, le pari est gagné. On peut passer à une phase de généralisation, d'accélération, de massification. La France est entrée de plain-pied dans une vraie transition du modèle, transition d'un système.

Sans une approche partagée, le risque d'opposition locale à ces nouvelles approches de développement ne peut être écarté. L'ambition décrite devra nécessairement être accompagnée d'un processus nouveau de concertation et de réflexion territoriale préalable au développement des projets. Un représentant du *ministère* de la Transition écologique et solidaire pourra être associé à cette démarche novatrice. Leur sens s'en trouvant naturellement renforcé, ils seront mieux compris et plus largement acceptés.

La création d'une filière de formations doit constituer l'une des priorités de cette dynamique. A l'instar de ce qui a été fait pour la Domotique et le maintien à domicile, en commençant par l'installation d'un BTS dédié aux énergies renouvelables et en s'appuyant sur les initiatives déjà prises par l'éducation nationale comme au lycée professionnel de Saint-Vaury qui a créé un certificat académique de compétences en énergies renouvelables.

D'autres actions seront nécessaires pour assurer la réussite du projet et mobiliser l'ensemble des énergies :

- Mise en place d'une **convention pluriannuelle d'objectifs** entre le gestionnaire du réseau de distribution électrique, le syndicat d'énergie de la Creuse et les collectivités territoriales sur le développement des EnR et leurs modalités de consommation,
- Etablissement d'un **groupement de commandes** réunissant personnes morales de droit public mais aussi de droit privé pour l'acquisition de prestations en lien avec la fourniture d'énergie renouvelable pour lequel le législateur autorisera à titre expérimental un allègement des procédures et un assouplissement des règles de mise en œuvre qui freinent aujourd'hui leur diffusion malgré les impacts économiques évidents.

- Création d'un **bassin d'emploi à redynamiser** (BER) à l'échelle de la Creuse, sur une période de 10 ans, afin de faire bénéficier les entreprises en lien avec les EnR d'une exonération de cotisations sociales patronales et d'exonérations fiscales.
- Expérimentation d'un ensemble de **simplifications administratives** sur le département visant à faciliter l'implantation de sites de production d'énergie renouvelable. Des propositions sont notamment attendues du groupe de travail réuni pour la première fois le 20 octobre dernier, sous la houlette de Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire. Les orientations qui seront prises sur l'éolien pourraient trouver leur application en Creuse et être testées sans délai sur le sol creusois où les projets sont nombreux.

Notre territoire dispose des atouts nécessaires et d'un potentiel de développement important. L'ambition affichée doit permettre de l'inscrire dans les mutations qui jalonnent ce 21^e siècle. La dynamique à créer nécessite des moyens modestes mais les expérimentations et les aides attendues sont essentielles pour la réussite du projet, ***rendre le département autonome électriquement dans les 10 ans à venir et rapidement leader en matière de transition énergétique.***

Pauline Cazier

Conseillère départementale de la Creuse

Conseillère municipale de Guéret